

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et la Ministre de l'Intérieur ont approuvé respectivement le 30 juin 2020 et le 10 juillet 2020 la délibération du conseil communal du 27 mai 2020 (point 8b de l'ordre du jour) portant approbation de la modification suivante du chapitre 2 du règlement communal de circulation :

Route de Luxembourg

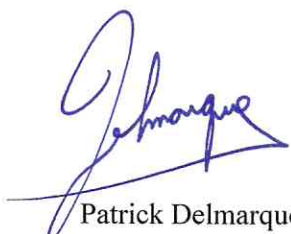
4/2/1 Stationnement interdit

à ajouter le texte :

⇒ le long du terrain numéro 102 route de Luxembourg, du côté pair

Walferdange, le 23 juillet 2020.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber